

DELIBERATION N°24-221

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 37
- - - votants : 55

Date de la convocation : 19/06/2024

Objet : Gestion des ports Saint Roch et Renée de France à Montargis : définition des tarifs (2024-2026)

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, GABORET, GUERIN, DEMAUMONT, RAMBAUD, MANAI-AHMADI, ÖZTÜRK, RASAMOELY, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, DUCHÊNE, GODEY, DELANDRE, BOURRY, BELABBES, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, PARASKIOVA-ANTONINI, LELIEVRE, BILLAULT, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

M. LAVIER avait donné pouvoir à M. ABRAHAM, Mme TURBEAUX-JULIEN à Mme FEVRIER, M. SALL à M. DUPATY, Mme BELLIERE à M. GUERIN, Mme HEUGUES à M. DEMAUMONT, Mme PASCAUD à M. ÖZTÜRK, M. FAURE à M. PRIGENT, Mme LANGRAND à M. BÉGUIN, M. DIGEON à M. DELANDRE, M. VAREILLES à Mme BOURRY, Mme HOUDRÉ à M. BILLAULT, M. TERRIER à M. LAURENT, Mme CHARLES à Mme BASCOP, Mme VATRIN à M. GODEY, M. LÉON à M. DESRUMAUX, M. NOTTIN à M. BELABBES, Mme SERRANO à Mme GADAT-KULIGOWSKI, M. COULON à M. TOURATIER.

Absents : M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU

Madame BEDU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1611-4 et L2313-1 ;

VU les statuts de l'Agglomération Montargoise ;

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme du 3 juin 2024 ;

VU l'avis du Bureau du 18 juin 2024 ;

Considérant les importants travaux d'aménagement du port de plaisance Saint Roch,
Considérant les conventions existantes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Abstentions : M. BELABBES avec pouvoir de M. NOTTIN),

Article 1 : DECIDE de définir les tarifs d'amarrage au Port de Plaisance comme suit :

**Ports de plaisance Saint Roch et Renée de France à Montargis
Evolution des tarifs d'amarrage de Montargis de 2024 à 2026**

Tarifs de passage					
Dimension maximum		Mois / Month		Semaine Week	Nuitée Night
Maximum dimension		B S (nov à mars)	H S (avril à oct)		
Longueur Length	Largeur Width	L S (nov to march)	HS (april to oct)		
		(2)	(2)	(3)	(3)
7,00	2,75	74 €	112 €	68 €	11 €
8,00	3,00	84 €	130 €	73 €	12 €
10,00	3,30	109 €	168 €	94 €	16 €
12,00	3,85	132 €	201 €	104 €	17 €
14,00	4,40	152 €	213 €	124 €	21 €
17,00	4,60	173 €	249 €	140 €	23 €
20,00	4,80	185 €	285 €	155 €	26 €
30,00	5,00	274 €	412 €	224 €	37 €
40,00	5,20	386 €	582 €	335 €	56 €

Tarifs de passage cibles dès 2024

Tarifs annuels					
Dimension maximum		Annuel 2023 mairie de Montargis	Annuel 2024	Annuel 2025	Annuel cible 2026
Maximum dimension					
Longueur Length	Largeur Width	(2)	(3)		(3)
7,00	2,75		589 €	715 €	841 €
8,00	3,00	660 €	660 €	801 €	943 €
10,00	3,30	780 €	780 €	947 €	1 114 €
12,00	3,85	1 020 €	1 020 €	1 239 €	1 457 €
14,00	4,40	1 140 €	1 140 €	1 384 €	1 629 €
17,00	4,60	1 560 €	1 560 €	1 643 €	1 933 €
20,00	4,80	1 560 €	1 560 €	1 894 €	2 229 €
30,00	5,00	2 400 €	2 400 €	2 914 €	3 429 €
40,00	5,20	2 736 €	2 736 €	3 322 €	3 909 €

Tarifs annuels avec 30% de remise en 2024, 15% de remise en 2025 et tarifs définitifs en 2026

Tarifs Péniches hôtels				
	Pour rappel :	2024	2025	Tarif cible 2026
	2023			
Journée	29 €	29 €	37 €	44 €
Nuitée	29 €	29 €	60 €	70 €

Péniches hotels : tarif cible atteint en 2026

Forfait fluides			
Longueur	Largeur	Eau	Electricité
Length	Width	Water	Electricity
14,00	4,40	15 €/mois	30 €/mois
20,00	4,80	15 €/mois	60 €/mois
30,00	5,00	30 €/mois	80 €/mois
40,00	5,20	30 €/mois	90 €/mois

Tarifs Bateaux activité				
Dimension maximum		Loyer 2024	Loyer 2025	Loyer cible 2026
Maximum dimension				
Longueur	Largeur	(3)		(3)
Length	Width			
7,00	2,75	841 €	1 051 €	1 262 €
8,00	3,00	943 €	1 179 €	1 414 €
10,00	3,30	1 114 €	1 393 €	1 671 €
12,00	3,85	1 457 €	1 821 €	2 186 €
14,00	4,40	1 629 €	2 036 €	2 443 €
17,00	4,60	1 933 €	2 416 €	2 900 €
20,00	4,80	2 229 €	2 786 €	3 343 €
30,00	5,00	3 429 €	4 286 €	5 143 €
40,00	5,20	3 909 €	4 886 €	5 863 €
péniche restaurant		3 000 €	3 000 €	3 000 €

Bateaux activité hors péniche restaurant: coefficient de 1 en 2024, 1,25 en 2025 et 1,5 en 2026

Tous les tarifs seront actualisés annuellement en fonction de l'indice INSEE du cout de la construction

Informations *	Les tarifs affichés sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Les tarifs sont indexés, chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'indice INSEE du cout de la construction
	Taxe de séjour : 0,20 €/nuitée / <i>Tourist tax : 0,20 €/night</i>
	Longueur hors tout. En cas de dépassement de largeur , la catégorie retenue sera celle de la catégorie supérieure. <i>Length over all. In case of exceeding width for a given category, your boat will be considered as the upper ca</i>
Prestations	Douches à la capitainerie / <i>Shower at the harbour office</i> (2) Eau et électricité en supplément au forfait / <i>Extra cost for water and electricity</i> (3) Branchement Eau Electricité sans supplément / <i>Water, electricity without extra cost</i> (4) Facturation eau (3€60/m3) et électricité (0,30 cts/kwh) Utilisation de la rampe de mise à l'eau : 10 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, le Régisseur du Port de Plaisance et Madame le Comptable Public.

Fait à Montargis, le 25 juin 2024.

Le Président,

Le Président de la Communauté d'Agglomération,
* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :

Jean-Paul BILLAULT

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

**Le Président,
Jean-Paul BILLAULT**

**Le Secrétaire de séance,
Françoise BEDU**